

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 12 mai 2016 portant affectation à la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;
Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « contrôle » du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC, administratrice civile hors classe, est affectée à la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier à compter du 12 mai 2016.

Article 2

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC est mise à disposition de la mission fonctionnelle « contrôle » du service du contrôle général économique et financier, à temps partiel, afin de contribuer aux travaux transversaux du service relevant de la compétence de cette mission.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 mai 2016.

*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES